



Mot du Maire

Sommaire

Lettre du Maire	1
Travaux de Renforcement BT Cérémonie du 8 mai	2
Stop aux lingettes dans le réseau Assainissement	3
Classe de découvertes des CM1-Cm2	4
Association Paintball Nouvelle obligation déclarative	5-6
Restrictions sécheresse Chasse aux Oeufs Vide-dressing	7-8-9
Container Bus de l'Emploi Etat-Civil et Assitantes Maternelles	10-11
Mémento Infos utiles Répertoire Téléphonique Permanences Mairie	12

Comme à chaque parution de ce bulletin , je suis obligée de rappeler à chacun quelques devoirs : chiens qui divaguent, dépôts sauvages de déchets, jets de lingettes ou autres dans le réseau d'assainissement collectif et donc obstruction des canalisations, verre cassé au pied des containers.. la liste est longue de ces petites incivilités qui polluent le quotidien de notre commune et alourdissent le travail de notre employé qui a bien d'autres choses à faire...

Donc pitié!! un effort de chacun bénéficierait à tous.

Avec le printemps, revient aussi le temps des budgets et des investissements : travaux de voirie, déménagement de la cantine dans l'ancienne école, réparation et clôture du parc de jeux sont prévus.

Les taux d'imposition seront maintenus mais précisons que les bases locatives fixées par l'État augmentent (7,5 % environ), vos impôts suivront de ce fait.

La situation financière est maîtrisée malgré les hausses de prix que comme chacun, la commune subit.

Pour terminer, une mention spéciale à ce nouvel habitant, automobiliste à qui j'ai fait signe de ralentir et qui m' a gratifiée d'un doigt d'honneur !!

Bienvenue à cet ami de la poésie.... Sans rancune !!

Marie-Christine PINSSON



TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU BASSE TENSION ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

En partenariat avec le SEZEO (Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise), la Commune a fait réaliser des travaux de renforcement sur le réseau , en raison des chutes de tension de la rue de la Harache, et la création de deux points lumineux rue François-Cousin et rue de la Harache qui interviendra prochainement.

Les coûts sont répartis ainsi :

Part SEZEO = 59 509€

Part de la COMMUNE = 8 257€

Total = 67 766€



La Commémoration de l'armistice se déroulera

Le Lundi 8 mai 2023 à 11h30

Au Monument aux Morts

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur
sera offert à la salle polyvalente



STOP

Aux lingettes et protections hygiéniques

dans les toilettes !

Les lingettes et protections hygiéniques usagées vont dans la poubelle !

Jetées dans les WC, les lingettes, comme de nombreux déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompes de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement de la station d'épuration...

A cause de ces lingettes que l'on croit biodégradables, c'est non seulement le branchement propre à chaque usager qui est menacé, mais également tout le système d'assainissement collectif. Elles endommagent les installations et finissent par mettre les pompes hors d'usage. Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs. Le réseau d'assainissement est mis en charge : les eaux usées remplissent la station de relèvement et les canalisations. Elles remontent alors dans les maisons par les toilettes ou elles s'écoulent par le trop plein dans le milieu naturel, polluant ainsi la nappe phréatique. Sans oublier que les réparations et la remise en état des installations et des réseaux engendrent bien évidemment un coût qui finit par se répercuter sur la facture de l'utilisateur !

Les eaux usées ne sont plus relevées et ne peuvent plus s'écouler dans les collecteurs.

Il en va de même pour les produits chimiques ou toxiques (vernis, peinture, solvants, diluant acide de batterie, produits de jardinage, de médicaments qui peuvent détériorer les canalisations ou intoxiquer les agents du service d'assainissement. Egalement les huiles et matières grasses bouchent les conduits et génèrent des mauvaises odeurs.

Autant de gestes irrespectueux de l'environnement qui constituent aussi une infraction au regard de la loi

EN PLUS DU RESPECT DES RÈGLEMENTS, CHACUN A LE DEVOIR DE FAIRE PREUVE DE CIVISME !!!!

Ci-dessous en photo : un exemple d'intervention à Conchy Les Pots sur le réseau qui était en charge à cause d'une quantité impressionnante de lingettes empêchant l'écoulement des eaux usées...



Masse de lingettes

La classe de découvertes des CM1-CM2.

Tous les deux ans les élèves de CM1 et de CM2 du Regroupement Pédagogique Intercommunal partaient en classe de découvertes. Un moment exceptionnel et inoubliable pour tous les élèves qui y participaient. Cette tradition, bouleversée lors des deux années scolaires précédentes à cause des conditions sanitaires particulières que l'on ne connaît que trop, a enfin pu reprendre !! Pour le plus grand plaisir des enfants...

Dès la fin de l'année scolaire 2021/2022, des contacts avaient été pris avec différents centres français pour mener à bien une organisation en 2022/2023 dont la thématique restait vague (montagne, volcans, mer, châteaux, ...), le nerf de la guerre étant surtout financier, les activités scolaires sont bien loin d'être épargnées par l'augmentation du coût de la vie, bien au contraire...

Après différents échanges et diverses réflexions, le choix s'est porté sur une sortie à la montagne, dans une petite station de Haute-Savoie (74), Le Reposoir, afin d'y découvrir le monde de la neige. La montagne est en effet un milieu fort méconnu par nos élèves, très peu s'y rendant en vacances. Pour réaliser ce projet, nous avons pu compter sur le soutien financier des mairies des quatre villages et sur celui de l'association des parents d'élèves RCCB. Sans eux, pas de sortie possible, le coût est depuis quelques années bien trop élevé. Nous les remercions infiniment !

Le grand départ a donc eu lieu – pour 55 élèves de CM1-CM2, 4 accompagnatrices et 2 enseignants – le dimanche 26 février à 22h00 et le retour le samedi 04 mars à 5h30 ! Entre temps, nous avons eu l'occasion de skier (5 séances de 2 heures suite auxquelles chaque enfant aura réussi à décrocher une médaille attestant de son niveau de pratique), nous avons découvert la montagne au travers de randonnées, visité une ferme/fromagerie, participé à différents ateliers et à quelques veillées le soir... un planning bien rempli. En y ajoutant la fameuse boum du jeudi, l'écriture de cartes postales et des repas top qualité, il ne restait plus que quelques heures de sommeil par nuit !! Un programme bien rempli !!! A n'en pas douter, chacun gardera des souvenirs inoubliables de ce voyage scolaire.

Benoît DECOBECQ

Enseignant de CM2, école de Conchy les Pots



NOUVELLE ASSOCIATION A CONCHY LES POTS



PAINTBALL

THE KAMIKAZES



IPNS

Initiation le 7 mai de 14h à 16h

5 euros la partie pour les adultes

3 euros la partie pour les 12 - 16 ans - A CONFIRMER

Paiement et renseignements sur place le jour même, au stade de Conchy les Pots

Tenue couverte et chaussures fermées exigées

DON DE SANG

Priviliégez le rendez-vous !

Au 0 800 109 900 ou
dondesang.efs.sante.fr

RESSONS SUR MATZ
au Centre Social Rural

Lundi 24 avril 2023
De 10h30 à 12h30
et de 14h à 18h





Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés, avant le 30 juin 2023, via **Gérer mes biens immobiliers** sur **impots.gouv.fr**



Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée dès 2023. Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues. Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place.

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration .

Vous pouvez appeler le 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

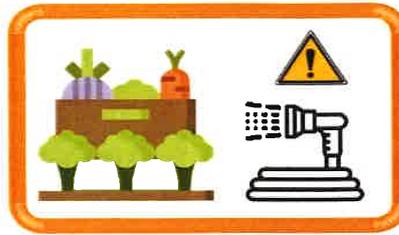
Un arrêté préfectoral réglementant provisoirement l'usage de l'eau sur le département de l'Oise a été pris le 22 mars 2023. Le bassin versant du MATZ dont dépend la commune de CONCHY LES POTS est en alerte renforcée. L'arrêté est disponible sur le site internet des services de l'État <https://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Secheresse>

Mesures de restrictions à respecter

Niveau alerte renforcée



Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 9h et 20h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées (de plus d'1 m³)...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première mise en service pour réception de travaux



Interdiction de laver
les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades,
les établissements équestres,
entre 11 h et 18 h
les golfs à l'exception
des « greens et départs » entre 8 h et 20 h.



Restriction
de l'irrigation agricole
consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle
conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation
en vigueur



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement
en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages et la cartographie des niveaux par bassin sur le site internet des services de l'État dans l'Oise.





APPEL AUX BÉNÉVOLES !!

**Tous les bénévoles sont les bienvenus afin d'aider
le Comité des Fêtes à organiser la prochaine Brocante de Juillet 2023.**

Si vous êtes intéressés

**Vous pouvez envoyer un mail à :
comitedesfetes.conchylespots@orange.fr**

Vide Dressing

Le 28 mai 2023

A la salle des fêtes de
Conchy Les Pots
De 10h à 18h

Modalités :

- Installation à partir de 9h
- 2 euros la table (2 tables possibles)
- 1 euro le portant
- Sur inscription avant le 10 mai 2023
- Coupon et règlement à déposer dans la boîte aux lettres du Comité à la Mairie
- Uniquement textile (pas de bibelots, jouets etc.)

Coupon réponse

NOM, Prénom : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

Nombre de table(s) : () 1 () 2

Portant : () Oui () Non

Nombre d'adultes présents : _____





LE TRI ... OUI,

Les Dépôts sauvages **NON !**

Pour vos encombrants vous avez accès **GRATUITEMENT** aux déchetteries.

Les verres sont à jeter dans le container en évitant de casser le verre autour...

BUS DE L'EMPLOI A CONCHY LES POTS

MARDI 13 JUIN 2023 de 14h à 16h15

STATIONNEMENT DU BUS DEVANT LA MAIRIE

DEPUIS MAI 2021

- 426 PERMANENCES ASSURÉES
- 1 300 PERSONNES ACCUEILLIES
- 622 PERSONNES RECUES EN ENTRETIENS INDIVIDUELS
- 139 REPRISES D'EMPLOI ET ENTRÉES EN FORMATION

RECHERCHE D'EMPLOI

FORMATION

SUIVI PERSONNALISÉ

RÉDACTION DE CV

VALORISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL

RECRUTEMENT

ACCOMPAGNEMENT

Pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, le Conseil départemental a mis en place des mesures sanitaires. Le port du masque est recommandé. du gel hydro-alcoolique est à votre disposition.

COVID-19 DES GESTES SIMPLES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Port du masque recommandé



Distanciation d'1m



Ne pas se serrer les mains



Tousser ou éternuer dans votre coude



Gel hydro alcoolique à votre disposition



Bureaux et ordinateurs désinfectés régulièrement

Contactez-nous :
du lundi au vendredi au 06 46 45 84 27 ou à bus4-emploi@oise.fr

Suivez-nous sur : oise.fr     





BUS N°4




LE BUS DÉPARTEMENTAL POUR L'EMPLOI

SAINT-JUST-EN-CHAUSSÉE • CLERMONT • ESTRÉES-SAINT-DENIS

INSERTION

FORMATION

ÉCOUTE

EMPLOI

INFORMATIONS

SUIVI

DU 4 AU 6
AVRIL | JUILLET
2023



▶▶ SERVICE DÉPARTEMENTAL ITINÉRANT OUVERT À TOUS

ASSISTANTES MATERNELLES A CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine
06 15 19 40 90

Madame MOQUET Cindy
06 13 11 22 64

Madame BONVARLET Jessica
06 20 58 72 33

Madame RAMOND Maryse
03 44 85 22 67

Madame KOPZYNSKI Vanessa
07 86 29 51 47

Madame GEORGE Myriam
03 44 85 09 20

Madame SAVREUX Sandrine
06 06 86 71 00

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Noé Denis Christophe FOSSAT MAURY né le 6 février 2023

Décès :

Monsieur Paul BRAILLY survenu le 1^{er} février 2023

Inhumations :

Monsieur CENSIER Bernard le 24 février 2023

Madame LHELLEZ Ghislaine, épouse PAREUX le 28 mars 2023

LES ACCUEILS PAROISSIAUX-SECRÉTARIATS

Communauté de la Plaine d'Estrées

8 place Charles de Gaulle – 60190 ESTRÉES SAINT DENIS

Ouverture: Lundi de 16h30 à 18h30 – Jeudi de 14h00 à 16h00

Communauté du Plateau Picard

2 rue de l'église - 60420 TRICOT

Ouverture : Mardi de 15h00 à 17h00 – Jeudi de 15h00 à 17h00 – Samedi de 10h00 à 12h00-La Neuville Roy

Communauté du Ressontois

45 rue de l'église – 60490 RESSONS-SUR-MATZ

Ouverture : Mercredi de 14h30 à 18h00 – Jeudi de 09h30 à 12h00 – Samedi de 09h30 à 12h00

Répertoire téléphonique :

La Mairie :	03.44.85.01.24
L'Ecole de Conchy	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons	03.44.42.50.63
Centre de Santé Conchy Les Pots	03.44.44.17.84
Mairie Ressons/Matz Service Carte d'identité	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
Taxi Conchylien	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

SUEZ **SERVICE** **DES EAUX**

0977 408 408

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h00 à
19h00

URGENCES
24h/24h

0977 401 113

S.I.C.A.E **Électricité**

03 44 926 926

(appel non surtaxé)
du lundi au
vendredi de 8h15 à
12h30 & 13h30 à
17h00

Numéro de
dépannage :
03 69 24 09 88

INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

Ramassage des ordures ménagères
Tous les LUNDIS

Ramassage des bacs de tri
Le MARDI des semaines impaires



PERMANENCES DE LA MAIRIE

MARDI et JEUDI de
14h00 à 18h00

VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchyspots@wanadoo.fr

03 44 85 01 24

Bulletin municipal tiré en 300 exemplaires
Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :
QUILLET Nathalie
PINSSON Marie Christine